

Hausse des salaires : le secteur privé divisé

F. D.B

La revalorisation des salaires des aides à domicile du secteur associatif depuis le 1^{er} octobre provoque des remous chez les acteurs privés. Pour l'heure, seule l'agence l'Age d'Or à Cholet a déjà annoncé augmenter ses salariés de 13 à 20 % d'ici au 1^{er} janvier 2022 (N. D. L. R. : lire notre édition du 9 octobre).

« Quoi qu'il en coûte »

Un coup de pub  énonce Sylvie Garrel, directrice générale d'Au Sablier Services qui dispose d'une agence à Saumur. Cette dernière, également déléguée régionale de la Fédération des services à la personne et de proximité, ne mâche pas ses mots à l'égard de ses confrères : ce sont des francs-tireurs alors qu'on devrait se serrer les coudes .

Pour elle, une augmentation des salaires n'est pas à l'ordre du jour , car réglementairement, on n'a pas le droit . La mise en place d'un tarif socle à 22 € au lieu de 21 € aujourd'hui) en janvier prochain, ajouté à un forfait qualité à 3 € (en projet) pourrait cependant faire bouger les lignes. Les prix sont encadrés en France. On ne peut pas

augmenter nos tarifs donc on est dans un tunnel  regrette Didier Chateau, PDG de la Générale des services qui compte moins de 50 salariés à Saumur. Ce dernier réfléchit à la mise en place d'un treizième mois et de tickets-restaurants. On prend l'engagement d'augmenter nos salariés quoi qu'il en coûte, annonce-t-il. On n'a pas le choix.



La revalorisation sociale est en vigueur depuis le 1^{er} octobre.